

Règlement de la Noctutrail du Lambon

1/ Le Spiridon Club du Pays Mellois organise la Noctutrail du Lambon le samedi 03 février 2024 à la base régionale de loisirs du Lambon (79370 Prailles- La couarde).

2/ Course nature avec deux distances de 13 et 27 kms.

3/ Départ à la base de loisirs du Lambon à 18 h 30 pour le 27 kms, et 19 h pour le 13 kms.

4/ Inscription par www.runheure.fr du 01/11/2023 au jeudi 02/02/2024 à 18 heures. Limitée à 350 coureurs sur les deux distances, se répartissant ainsi : 230 sur le 13 kms et 120 sur le 25 kms. Possibilité de s'inscrire sur place au restaurant surplombant le site, le samedi 3 février de 15 heures à 17 heures, dans la limite des places disponibles.

Tarif : 8 euros pour le 13 kms, 12 euros pour le 27 kms, hors frais de plate-forme.

5/ Retrait des dossards au magasin « foulées » à Niort, le vendredi 2 février de 14 h à 19 h et le samedi 3 février de 9 h à 14 heures. A la base de loisirs du Lambon de 15 h à 17 h.

6/ Participation : La Noctutrail est ouverte à partir de 18 ans pour le 13 kms, et à partir de 20 ans pour le 27 kms. Le dossier d'inscription devra comporter une photocopie de licence FFA, un pass running ou un certificat médical mentionnant « l'absence de non contre-indication à la course à pied en compétition », de moins d'un an à la date des épreuves.

7/ Ravitaillement : un en eau uniquement sur le 13 kms, trois sur le 27 kms, deux en eau et un complet. Pas de gobelet, prévoir une gourde ou autre récipient.

8/ Chaque coureur devra être muni d'un éclairage individuel et d'une couverture de survie.

9/ Sécurité : Des signaleurs seront postés sur le parcours. Une équipe de secouristes sera présente sur le site de départ et d'arrivée, ainsi qu'à deux endroits sur le parcours. En cas d'abandon, rendre la puce sur le site de départ, à la chronométrie.

10 / Environnement : Les participants s'engagent à respecter les ressources naturelles et l'environnement sur l'ensemble du parcours ainsi qu'à conserver leurs déchets. Ils s'engagent à respecter le balisage, le code de la route et les sites traversés. Tout accompagnement est interdit. Le circuit est fait de passages publics et privés.

11/ Chronométrie à puces et résultats par www.runheure.fr

12 / Récompenses : Lot à chaque coureur : un repas de fin de course dans la salle du restaurant. Récompenses aux 5 1ers hommes et 5 1ères femmes de chaque course ainsi qu'au le club le plus représenté.

13/ L'organisation a souscrit une assurance auprès de la compagnie « Groupama », contrat couvrant sa responsabilité civile mais qui décline tout autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

14/ Droit à l'image et données personnelles : Par son engagement, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication, ainsi qu'à utiliser ses coordonnées postales et ou électroniques à des finalités compatibles à l'organisation.

15/ Annulation course : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de tous autres circonstances, mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves. Aussi l'organisation s'adaptera aux contraintes sanitaires s'il y a lieu.